

Le Burundi veut mettre sous tutelle les fonds de l'UE destinés aux populations

@rib News, 15/03/2016 COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA DECLARATION DU 14 MARS 2016 PAR L'UNION EUROPEENNE SUR LE BURUNDI.- 1.- Le Gouvernement de la République du Burundi a pris acte de la déclaration de l'UE concluant les consultations avec le Burundi au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou AC 14 mars 2016, une conclusion visant à suspendre l'aide de l'Union Européenne au Burundi.

2.- Le Gouvernement déplore que l'Union Européenne en prenant une telle conclusion, n'ait pas pris en considération les avancées pourtant significatives, les efforts déployés et les progrès réalisés sur le plan sécuritaire malgré les lancées par les groupes terroristes ayant choisi comme cibles les populations civiles et les forces de sécurité, situation actuellement maîtrisée. La décision de l'Union Européenne risque malheureusement d'encourager ces terroristes à interpréter ce geste comme une récompense à leur entreprise criminelle. 3.- Non plus, l'Union Européenne n'a pas pris en compte l'évolution positive de la situation en rapport avec le dialogue inclusif inter Burundais en cours, ainsi que les récentes mesures prises en rapport avec les droits de l'homme notamment la grâce accordée à plus de 2.000 prisonniers, l'annulation des mandats d'arrêt contre certaines personnalités, la libération de plusieurs détenus en avec le mouvement insurrectionnel de même que la réouverture de quelques radios privées, tout cela après une instruction diligente de leurs dossiers, sur demande du Gouvernement. 4. Toutefois, le Gouvernement du Burundi, qui œuvre pour le bien-être de la population burundaise se réjouit de ce que le partenaire européen ait maintenu le soutien financier à la population ainsi que l'aide humanitaire, ce qui par ailleurs constitue la principale priorité du Gouvernement.

5. Dans le souci de préserver toute la transparence nécessaire et parer aux éventuelles opérations de blanchiment de ces financements ainsi que leur détournement vers d'autres activités suspectes, les fonds destinés aux projets pour le bien-être de la population devront passer par les comptes de la Banque Centrale conformément à la loi en la matière et en vigueur, tout en restant dans leur intégralité à l'entière disposition de la population bénéficaire. Et pour donner davantage de chance aux résultats du dialogue interburundais déjà initié et dans le souci de consolider les acquis de la réconciliation nationale, les entités chargées de la gestion des Projets financiers devront se conformer à l'esprit des équilibres prescrits par les Accords d'Arusha dans le recrutement de leur personnel. 6.- Pour sa part, le Gouvernement de la République du Burundi continuera, et sans contrainte aucune, son œuvre de redresser la situation au niveau politique et sécuritaire, dans l'intérêt du bien du peuple burundais, tout en tenant en considération la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et les bonnes relations avec ses partenaires. Aucune décision ou proposition remettant en cause ces principes sacrés ne peut recevoir le soutien du Gouvernement de la République du Burundi. 7.- Enfin, le Gouvernement de la République du Burundi remercie vivement tous les pays de l'Union Européenne qui ont refusé de suivre la position d'un membre de l'U.E qui cherche toujours à s'ingérer davantage dans les affaires intérieures du Burundi et qui est à l'origine des nombreux problèmes qui jalonnent l'histoire de ce pays. Bujumbura, le 15 mars 2016. Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte-parole du Gouvernement Philippe Nzobonariba.-